

## Flash Info – CNIL - Recommandation relative aux mots de passe - 8 juillet 2017

- ▼ Le 8 juillet 2017, est parue au Journal Officiel la délibération n°2017-190 du 22 juin 2017 modifiant la recommandation relative aux mots de passe adoptée par la CNIL le 19 janvier dernier.
- ▼ La commission avait adopté cette recommandation après avoir constaté que le moyen d'authentification le plus répandu dans le cadre du contrôle d'accès à une ressource numérique est l'authentification associant l'identifiant à un mot de passe secret.

Le 19 janvier 2017, la CNIL a adopté une recommandation relative aux mots de passe (Délibération n°2017-012 du 19 janvier 2017, parue au JO du 27 janvier 2017). Cette recommandation définit les modalités techniques de cette méthode d'authentification pour garantir un niveau de sécurité adapté.

La recommandation précise les modalités relatives à la création du mot de passe et gestion du compte associé, à l'authentification, à la conservation, au changement et au renouvellement du mot de passe et à la notification des violations de données à la personne.

Néanmoins, les risques spécifiques qu'un traitement peut faire peser sur la vie privée des personnes concernées, en particulier les traitements de données sensibles, peuvent exiger des mesures plus rigoureuses pour préserver la sécurité des données.

Le 22 juin dernier, la CNIL a modifié cette recommandation pour clarifier les modalités de conservation du mot de passe.

Cette recommandation relative aux mots de passe ne doit pas faire oublier qu'il existe d'autres moyens d'authentification qui offrent davantage de sécurité.